



Champigny le, 11 janvier 2010

DGAS
Monsieur Fabrice HEYRIES
Directeur général de l'action sociale
11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon
75696 PARIS CEDEX 14

Monsieur le directeur général,

Je voudrais attirer votre attention sur certains points relatifs au fonctionnement des ESAT.

1- La tarification des ESAT pour les années 2009 et 2010

Les ESAT ont reçu en décembre 2009, le budget alloué pour cette même année. De nombreux ESAT (beaucoup ont des prix de revient sensiblement inférieurs au tarif-plafond) voient leur dotation diminuée.

Certains, pour lesquels les DDASS s'étaient engagées à attribuer des crédits non reconductibles pour faire face tant à des charges pérennes que ponctuelles (forte baisse des chiffres d'affaires commerciaux) ne retrouvent pas cet engagement dans leur budget.

Il nous est signalé qu'un certain nombre d'ESAT malgré leurs efforts d'économies et de mutualisation sur le plan social et économique), enregistre des déficits compris en 2009 entre 40 000 et 100 000 euros ; ces montants se retrouveront, si aucune mesure publique n'est prise, tant en 2010 que pour les années suivantes.

Cette situation n'est déjà plus tenable. Nous vous proposons avec insistance, que les DDASS contactent de toute urgence les ESAT en difficulté afin de trouver les solutions indispensables à court et moyen terme.

2- L'activité économique des ESAT

Les ESAT, dans toutes les régions, ont accentué leurs efforts (mutualisation, coopération, prospection commune) afin de trouver de nouveaux marchés économiques, sachant qu'un certain

nombre de travailleurs handicapés, du fait de leur handicap, ne pourront accéder qu'à des activités intra-muros de sous-traitance industrielle.

Cependant, ces efforts sont très gênés, ici et là, par l'action d'organismes nationaux, censés améliorer les échanges économiques entre les entreprises publiques et privées et le milieu protégé ; en effet, ces organismes au lieu de développer ces échanges, prospectent et répondent à des appels d'offres correspondant à des activités déjà réalisées par des ESAT depuis plusieurs années.

Ce phénomène récent nous inquiète énormément car cela revient finalement à morceler l'existant (au lieu de l'accroître) et d'instaurer une concurrence malsaine et des conflits entre ESAT.

Une prise de position rapide de la DGAS et des services de l'emploi serait particulièrement utile sur ce point.

Par ailleurs, un scénario inédit se fait jour : certaines entreprises d'espaces verts sous couvert de petits ESAT, répondent aux appels d'offres protégés et détournent ainsi leur logique de laisser une chance pour les ESAT de gagner de nouveaux marchés.

Il serait bien venu que les services de l'emploi soient vigilants sur ces dérives ; ANDICAT, pour sa part, compte intervenir sur ce point auprès de ses membres.

Enfin, certains de nos adhérents nous signalent, alors que les ESAT appliquent une TVA de 19,6%, que les entreprises d'espaces verts peuvent proposer une réduction de 50 % sur les travaux réalisés auprès des particuliers et bénéficient d'une TVA de 5,5 %. Des ESAT craignent très sérieusement des pertes de marchés.

Serait-il possible d'envisager une TVA de 5,5 % lorsque les ESAT effectuent des travaux pour les particuliers ?

Enfin, autre sujet très préoccupant : les DDASS n'ont pas repris les déficits N-1 acceptés au compte administratif de l'année précédente. Que va les prendre en compte ?

Nous restons bien entendu, à votre disposition pour rechercher des solutions avec vous et vous prions, Monsieur le directeur général, de croire dans nos meilleures salutations.

Gérard ZRIBI
Président d'ANDICAT
Portable : 06 84 95 76 55